

**COMMUNIQUE SUR
L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
POUR L'EXPLOITATION DE LIGNES MARITIMES DE TRANSPORT DE PASSAGERS
AVEC OU SANS VEHICLUES ACCOMPAGNES ET DE TRANSPORT MIXTE**

Le Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique a lancé, le 24 septembre 2013, un appel à manifestation d'intérêt pour l'exploitation des droits de trafic qui reviennent au Maroc sur les lignes de transport maritime des personnes et véhicules et de transport mixte (AMI), et ce afin de susciter l'esprit de compétitivité et garantir la performance et la pérennité des services sur le Maroc.

Une séance publique d'information a été organisée au siège du Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique le 7 novembre 2013 à ce sujet et l'ouverture des plis dudit AMI a eu lieu le 2 décembre 2013 à 10h00, en séance publique, au siège de la Direction de la Marine Marchande, suite à des publications faites dans six journaux quotidiens et le site Web du Ministère.

Les sociétés ayant déposé leurs offres sont :

- INTER SHIPPING : pour les lots n° 1 et 3 (Tanger Med-Algésiras-Gibraltar et Tanger Ville-Tarifa-Gibraltar),
- SAFINAS : pour les lots n° 1 et 3 ;
- IMTC : pour les lots n° 1,3 et 4 (Nador-Almería, Nador-Motril ou Malaga, Al Hoceima-Motril ou Malaga),
- FRS Maroc : pour le lot n° 1 ;
- SATRAMMARINE FERRY pour le lot n° 3.

Aucune offre n'a été déposée pour les lots : 2 (Tanger Med-Sète, Tanger Med-Barcelone-Gênes ou Livourne, Nador-Sète) et 5 (Agadir-Îles canaries, Tarfaya-Îles canaries, Laayoune-Îles Canaries).

A l'issue de l'examen des dossiers administratifs, techniques et financiers des candidats, au titre des phases d'évaluation prévues par le Règlement de Consultation (RC), la commission chargée de l'ouverture, de l'examen et du jugement des offres a décidé :

- De retenir l'offre de la société INTER SHIPPING concernant le lot 3 (Tanger Ville-Tarifa-Gibraltar) pour la 1^{ère} phase de négociations, telles que prévues par le RC ;
- De ne retenir aucune offre pour le lot 1 (Tanger Med-Algésiras-Gibraltar) et le lot 4 (Nador-Almería, Nador-Motril ou Malaga, Al Hoceima-Motril ou Malaga) ;
- De prendre acte qu'aucune offre n'a été déposée pour le lot 2 (Tanger Med-Sète, Tanger Med-Barcelone-Gênes ou Livourne, Nador-Sète) et le lot 5 (Agadir-Iles Canaries, Tarfaya- Iles Canaries, Laayoune- Iles Canaries).

Rabat, le 21 FEV 2014



(Handwritten signatures)